RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION AVEC LA CAF DU VAL-DE-MARNE POUR LE FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ "EXPLOR'ADO"

DÉCISION N° DM-26-316

EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-225 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Caroline Fournier en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF 94) d'accompagner financièrement la ville de Vincennes pour l'organisation des stages dans le cadre de l'activité « Explor'ado » ouverte aux jeunes vincennois de 11 à 15 ans ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la CAF du Val-de-Marne, pour le financement de l'activité « Explor'ado » dans le cadre des Fonds Publics et Territoires ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la jeunesse,de la citoyenneté et des relations internationales,

Signé

Caroline FOURNIER

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260910-lmc1H14569H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/09/2026
Date de Publication : 10/09/2026